

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 19

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2023

- Nombre de membres en exercice : 24
- Nombre de membres présents : 17
- Nombre de membres représentés : 2
- Quorum : 12

Tarifs de location des locaux 2023

Article 1. Les membres du Conseil d'administration approuvent les tarifs de location des locaux 2023 (Cf. annexe n°19).

Article 2. Les locaux peuvent exceptionnellement être mis gracieusement à disposition, dans le cadre de l'organisation d'événements, par décision du Directeur.

↳ VOTE :

- **Non-participation au vote** : 0
- **Abstention** : 0
- **Suffrages exprimés** : 19
 - **Pour** : 19
 - **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 29 juin 2023

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM





Proposition de tarifs T.T.C
pour la location d'espaces de travail

Année 2023

- Location de bureaux : **150 € / m² / année**
 - ***remise de 30% accordée aux Start-up dont l'école est partie prenante et qu'elle héberge, ainsi qu'à la SATT SAYENS***

- Charges : **70 € / m² / année**

La location des locaux de SUPMICROTECH n'est possible que sous réserve de la disponibilité des salles et des amphis, sachant que la priorité est donnée aux enseignements de l'école.

➔ **Tarifs de location - Exercice 2023 :**

Type de locaux et capacité	Tarif standard (TTC)		Tarif académique et partenaires (TTC)	
	<u>½ journée</u> ≤ 5 heures	<u>Journée</u> > 5 heures ≤ 10 heures	<u>½ journée</u> ≤ 5 heures	<u>Journée</u> > 5 heures ≤ 10 heures
Hall 500 places <i>Option supplément chauffage</i>	1 200 € 750 €	1 800 € 1 000 €	400 € 750 €	600 € 1 000 €
Amphi Emilie du Chatelet 396 places <i>Option exploitation équipement audiovisuel (captation vidéo)</i>	1 350 € 240 €	2 025 € 360 €	450 € 80 €	675 € 120 €
Amphi Pierre Mesnage 180 places	750 €	1 125 €	250 €	375 €
Amphi Jules Haag 169 places	450 €	675 €	150 €	225 €
Mezzanine <i>Option supplément chauffage</i>	900 € 750 €	1 350 € 1 000 €	300 € 750 €	450 € 1 000 €
Salle banalisée 30 à 80 places	150 €	225 €	50 €	75 €

Ces tarifs ne comprennent que la location des locaux nus et leur entretien (nettoyage). Du mobilier (tables, chaises, panneaux, ...) peut être mis à disposition par l'équipe technique de SUPMICROTECH dans les conditions suivantes :

- mise à disposition sans installation : **supplément de 100 €**
- mise à disposition avec installation : **supplément de 300 €**
(installation possible la veille pour le lendemain matin)

Les locaux peuvent être mis à disposition sur demande formulée auprès du service communication de SUPMICROTECH. La demande est visée par le Directeur qui précise le tarif à appliquer (standard ou préférentiel), puis transmise au service financier pour facturation correspondante à l'issue de la mise à disposition.

Sauf demande exceptionnelle, les créneaux horaires de location doivent s'inscrire dans une plage horaire débutant au plus tôt à 7h30 et se terminant au plus tard à 20h45.

➔ **Sécurité et contrôle d'accès** (Vigipirate) :

Le recours à une société de surveillance, à la charge de l'organisateur, est obligatoire afin d'assurer le contrôle d'accès aux locaux de SUPMICROTECH et la sécurisation de l'évènement sur toute sa durée.

L'organisateur doit informer les participants de la nécessité qu'ils soient munis d'une pièce d'identité, d'une carte professionnelle avec photo ou de leur Pass UBFC. Une liste nominative des participants doit être établie pour ce contrôle (Nom, Prénom, établissement) et également transmise au service communication de SUPMICROTECH au plus tard le jour de l'évènement.

➔ **Assurance** :

Au cours de l'évènement, l'organisateur est responsable de tous les dommages pouvant survenir aux locaux occupés, aux biens et aux personnes. **L'organisateur doit donc souscrire à une assurance en responsabilité civile et dommages** pour couvrir cet évènement, temps d'installation et de rangement compris, et en fournir l'attestation à SUPMICROTECH.